

Conseil académique Séance du 11 avril 2024

ACTE ADMINISTRATIF 01/2024

Projet de rapprochement ENSASE-UJM

Vu les articles L712-4 à L712-6 modifiés du Code de l'Éducation Vu l'article L712-6-1 modifié du Code de l'Éducation Vu l'ordonnance n°2018 -1131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche

Le Conseil Académique a été consulté sur le projet d'intégration de l'ENSASE sous forme d'établissement composante de l'Université Jean Monnet et la transformation de l'UJM en Etablissement Public Expérimental

A Saint Etjenne le 11 avril 2024 Le Président du Conseil Académique, Le Président de l'Université

Florent PIGEON

Membres présents	32
Membres représentés	12
Membres votants	44

POUR: 42 CONTRE: 0 ABS	ST:2
------------------------	------